



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le vendredi 2 avril 2021

L'Hadopi rend public son avis sur le projet de loi relatif à la protection de l'accès du public aux œuvres culturelles à l'ère numérique

La Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet publie ce jour son avis favorable sur le projet de loi relatif à la protection de l'accès du public aux œuvres culturelles à l'ère numérique. Il est consultable sur le site [hadopi.fr](https://www.hadopi.fr).

L'Hadopi se félicite de la volonté du Gouvernement de réaffirmer son engagement en faveur de la protection des droits des créateurs à travers le renforcement des moyens d'action destinés à lutter contre le piratage. Les dispositions contenues dans ce projet de loi permettront à l'autorité publique de faire face aux nouveaux défis posés par la complexité croissante de l'écosystème de la piraterie sur internet, la facilité de contournement des décisions de justice et la multiplicité des acteurs concernés. Elle estime, par ailleurs, opportune la création d'un dispositif dédié à la lutte contre le piratage des retransmissions sportives qui lui semble de nature à prévenir la fragilisation des acteurs économiques intéressés et à préserver ainsi les recettes fiscales et sociales de l'État liées à l'activité économique de ce secteur.

L'Hadopi considère toutefois que la procédure de réponse graduée gagnerait, en cas d'échec de la phase pédagogique d'avertissements, à ce que l'autorité publique indépendante dispose d'un pouvoir de transaction pénale et de citation directe devant le tribunal de police. Un tel pouvoir, souhaité par de nombreux acteurs du secteur, serait de nature, en donnant à la réponse pénale un caractère moins aléatoire qu'aujourd'hui, à en améliorer l'effet dissuasif.

L'Hadopi salue l'ambition du Gouvernement de procéder à une rénovation de grande ampleur de la régulation audiovisuelle et numérique et du rôle des régulateurs qui en sont chargés, et prend acte de sa volonté de créer une nouvelle autorité, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), regroupant l'Hadopi et le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

L'Hadopi estime ainsi essentiel que, tant le projet de loi que le futur cadre réglementaire de son application et que les modalités de gouvernance, comme d'organisation de l'autorité fusionnée, reflètent cette volonté de modernisation. Elle appelle l'attention du Gouvernement sur l'importance qui s'attache à ce que les missions relatives à la protection de la création sur internet figurent parmi les priorités de cette nouvelle autorité.

Enfin, le Collège de l'Hadopi, s'il a accueilli favorablement les dispositions du projet de loi prévoyant que deux magistrats, soit un titulaire et un suppléant, feront partie du Collège de l'Arcom notamment en vue de la mise en œuvre de la réponse graduée -leur rôle ne pouvant toutefois être limité à une telle mission-, a souligné l'importance qui s'attache, selon lui, à ce que demeure représentée au sein de la nouvelle gouvernance la diversité des expériences et compétences de ses membres.

Contact presse

Caroline Cesbron

06 22 17 34 46

caroline.cesbron@hadopi.fr